

FD  
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

DECRET N°2011-395/P-RM DU 22 JUIN 2011

DETERMINANT CADRE ORGANIQUE DU PROJET D'APPUI AU  
DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AQUACOLE DANS LA REGION DE  
SIKASSO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics modifiée par la Loi N°02-048 du 22 juillet 2002 ;
- Vu Décret N°09-604/P-RM du 9 novembre 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de la Pêche ;
- Vu Décret N°09-605/P-RM du 9 novembre 2009 portant création des services régionaux et subrégionaux de la Direction Nationale de la Pêche ;
- Vu le Décret N°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;
- Vu le Décret N°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;
- Vu le Décret N°2011-383/P-RM du 22 juin 2011 portant création du Projet d'Appui au Développement de la Filière Aquacole dans la région de Sikasso (PRODEFA-Sikasso) ;
- Vu le Décret N° 2011-173/P-RM du 03 avril 2011 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N° 2011-176/P-RM du 06 avril 2011, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2011-265/P-RM du 19 mai 2011 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le cadre organique (structures et effectifs) du Projet d'Appui au Développement de la Filière Aquacole dans la Région de Sikasso (PRODEFA-Sikasso) est défini et arrêté comme suit :

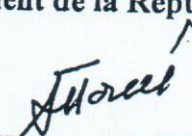
République du Mali MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE DIRECTION NATIONALE DE LA PÊCHE COURRIER ARRIVEE, LE 30/06/2011 00689/DNP
--

STRUCTURE- POSTE	CADRE/CORPS	CAI	EFFECTIF/ANNEE					
			I	II	III	IV	V	
DIRECTION								
Chef de Projet	Ingénieur des Eaux et Forêts /Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage/ / Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural /Professeur/ Chercheur Planificateur/	A	1	1	1	1	1	1
Chargé de l'administration et des finances	Administrateur civil/Inspecteur des Finances/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Impôts/Inspecteurs des Services Economiques/ contrôleur des finances/Contrôleur du trésor/contrôleur des impôts.	A/B2/ B1	1	1	1	1	1	1
Chargé du suivi-évaluation et du système d'information géographique	Ingénieur des Eaux et Forêts /Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage/ Planificateur/ Chercheur/Ingénieur de la Statistique /Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Technicien des Eaux et Forêts/technicien d'agriculture et du Génie rural/Technicien d'Elevage/Technicien de la statistique	A/B2/ B1	1	1	1	1	1	1
Chargé de l'appui à la Chambre Régionale l'Agriculture et au secteur privé	Ingénieur des Eaux et Forêts /Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage/ Planificateur/ Chercheur/Ingénieur de la Statistique /Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/ Technicien des Eaux et Forêts/technicien d'agriculture et du Génie rural/Technicien d'Elevage/Technicien de la statistique	A/B2/ B1	1	1	1	1	1	1
Comptable	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des finances/ Inspecteur des impôts/Inspecteurs des Services Economiques/ contrôleur du Trésor/ Finances/ Impôts	A/B2/ B1	1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrét. admi./Att. admi/Adj. Admi	B2/B1 /C	1	1	1	1	1	1
Standardiste	Contractuel		1	1	1	1	1	1
Magasinier	Contractuel		1	1	1	1	1	1
Anton	Contractuel		1	1	1	1	1	1
Gardiennage	Contractuel		2	2	3	3	3	3
Chauffeurs - mécaniciens	Contractuel		3	3	3	4	4	4
TOTAL			14	14	15	16	16	16

**Article 2 :** Le ministre de l'Elevage et de la Pêche, le ministre de la Réforme de l'Etat, le ministre du Travail et de la Fonction Publique et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel. 7

Bamako, le 22 JUIN 2011.


Le Président de la République,

  
Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,

  
Madame CISSE Mariam Kaïdama SIDIBE

Le ministre de l'Elevage et de la Pêche,

  
Dr Bokary TRET

Le ministre de la Réforme de l'Etat,

  
Daba DIAWARA

Le ministre du Travail  
et de la Fonction Publique,

  
Abdoul Wahab BERTHE

Le ministre de l'Economie  
et des Finances,

  
Lassine BOUARE